



Ville de La Crèche
Conseil Municipal du 4 avril 2019

Budget Primitif 2019
Location des salles municipales
Note de synthèse

Exercice 2019

Une nouvelle disposition issue de la loi NOTRe, et depuis codifiée à l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » doit être « jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Cette présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles sera disponible sur le site internet de la Commune de La Crèche, après la séance du Conseil Municipal du 4 avril 2019.

La présente note comprend donc une vue d'ensemble du budget des locations des salles municipales 2019.

Il s'équilibre :

- en recettes et dépenses de fonctionnement à 30 950 €
- en recettes et dépenses d'investissement à 14 800 €.

I. Contexte général

C'est pourquoi le budget annexe des locations de salles pour l'année 2019 tient compte dans son approche prospective du contexte global.

La population de la Commune, au 1er janvier 2019 est de 5 706 habitants. Pour rappel, la population Créchoise était de 5 653 habitants au 1^{er} janvier 2018, soit une augmentation de 53 habitants pour l'année 2019.

Les derniers éléments socio-démographiques connus :

Données socio-démographiques	Pour la Commune	Pour le Département	Pour la Région
Population légale	5 706	374 743	5 935 603
Nombre de foyers fiscaux	2 404	160 680	2 594 663
Part des foyers fiscaux non imposables	37,60 %	49,80 %	47,70 %
Revenu fiscal moyen par foyer	22 293	19 676	20 148

II. Priorités du Budget

Le budget primitif 2019 des locations des salles se caractérise par une maîtrise des dépenses de fonctionnement :

- tout en gardant un niveau de qualité de ce service rendu aux habitants.
- en limitant l'évolution des dépenses de gestion du service.

Des travaux d'amélioration sont inscrits à ce budget en section d'investissement :

- Mobilier (tables et chaises) pour la salle du réfectoire

III. Détails des sections

1. Section de Fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet d'assurer le quotidien.

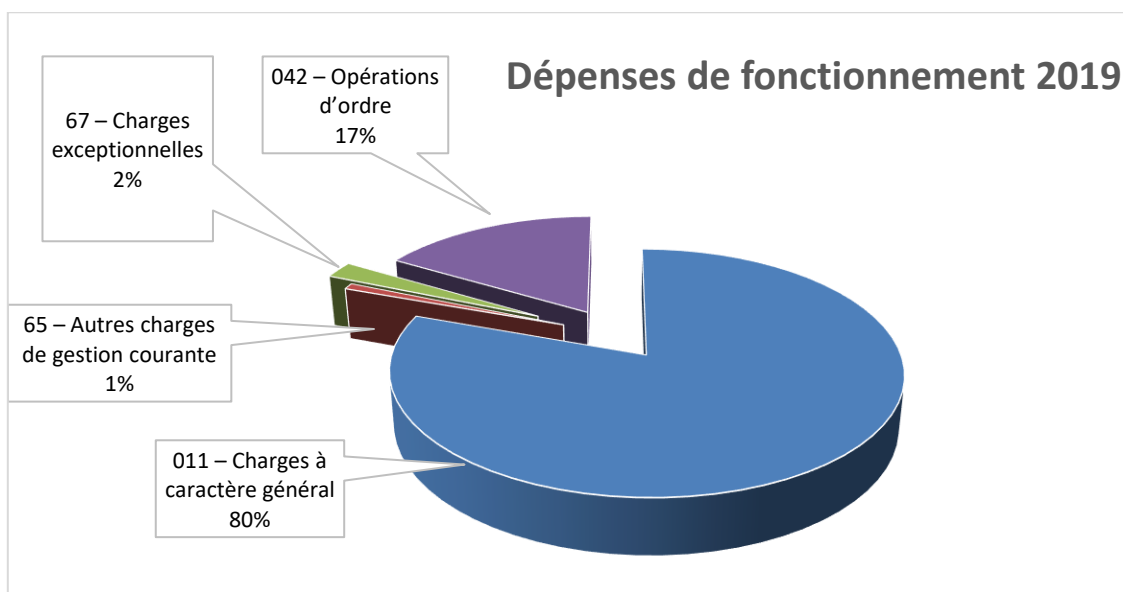
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des salles municipales.

La section de fonctionnement s'équilibre à 30 950 €, pour mémoire, elle était de 29 491 € au Budget Primitif 2018.

1.1 Dépenses de fonctionnement

L'évolution du montant des dépenses de fonctionnement pour 2019, est de + 5,63 %, et se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2018 (pour mémoire)	BP 2019	Variation en €	Variation en %
011 – Charges à caractère général	26 050	24 900	- 1 150	-4,41 %
65 – Autres charges de gestion courante	50	250	- 200	400 %
66 – Charges financières				
67 – Charges exceptionnelles	700	700	0	
023 – Virement à la section d'investissement	500		- 500	
042 – Opérations d'ordre	2 000	5 100	3 100	155 %
TOTAL	29 300	30 950	1 650	5,63 %



Pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général (chapitre 011) sont diminuées de 1 150 € par rapport à 2018.

Au chapitre 65, une provision est faite pour des admissions en non-valeur.

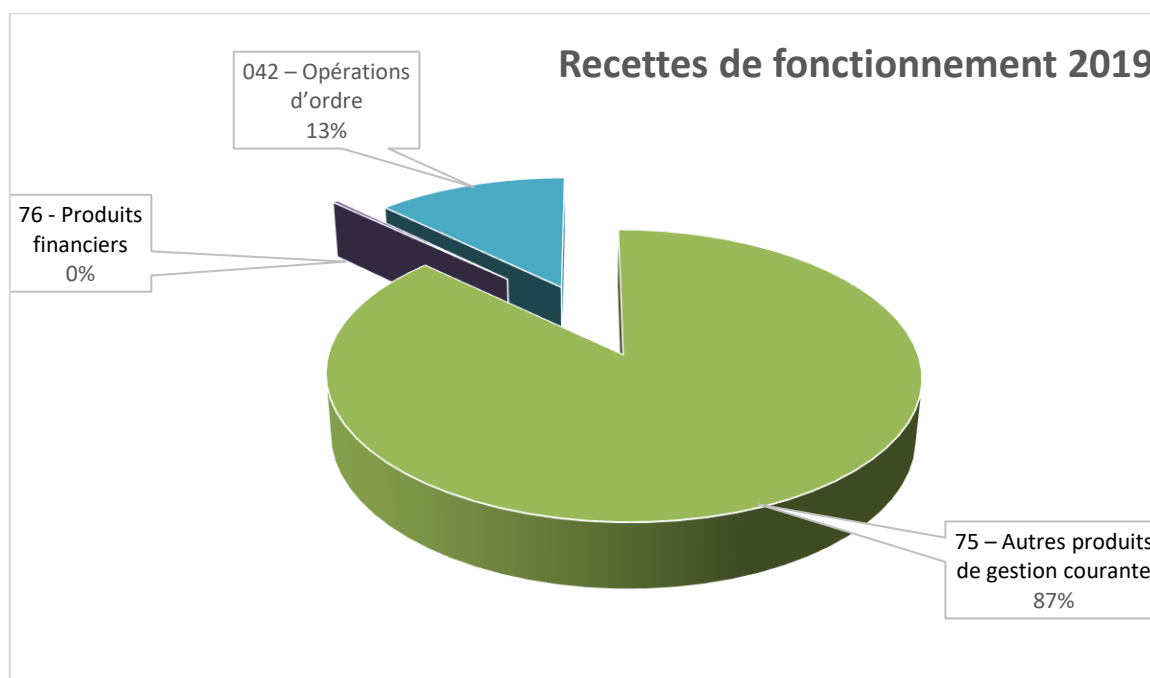
Dans le chapitre 67, figure la régularisation de TVA.

Le chapitre 042, concerne les dotations aux amortissements.

1.2 Recettes de fonctionnement

L'évolution du montant des recettes de fonctionnement pour 2019, se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2018 (pour mémoire)	BP 2019	Variation en €	Variation en %
013 – Atténuations de charges				
70 – Produits des services				
73 – Impôts et taxes				
74 – Dotations et participations				
75 – Autres produits de gestion courante	27 700	26 950	-750	-2,71 %
76 – Produits financiers				
77 – Produits exceptionnels	300	100	-200	-66,67 %
042 – Opérations d'ordre	1 300	3 900	2 600	2 %
TOTAL	29 300	30 950	1 650	5,63 %



Au chapitre 75, la prise en charge du déficit de ce budget est évaluée à 17 040 € pour l'année 2019. Pour rappel, le déficit pour l'année 2018 était de 14 376,96 €. Les produits des locations sont estimés à 9 900 €.

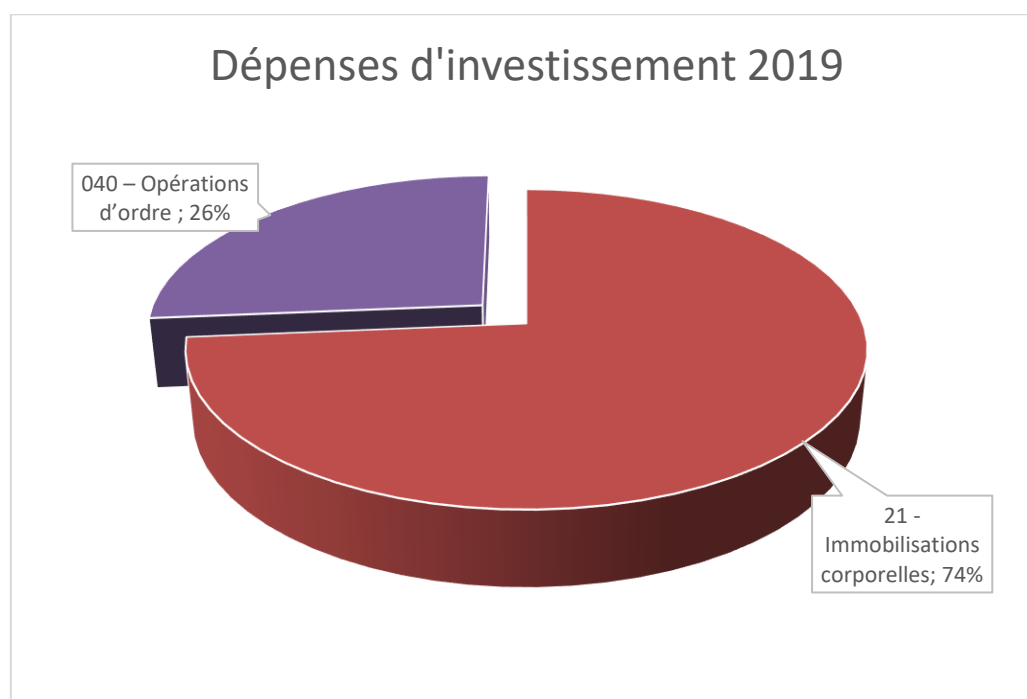
Pour le chapitre 042, une prévision de 3 900 € est inscrite (travaux en régie, amortissements des subventions).

2. Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 14 800 €.

2.1 Dépenses d'investissement

Chapitre	BP 2018 (pour mémoire)	BP 2019	Variation en €	Variation en %
20 - Immobilisations incorporelles				
21 - Immobilisations corporelles	21 747	10 900	- 10 847	-49,88 %
23 - Immobilisations en cours				
16 – Emprunts et dettes assimilées				
040 – Opérations d'ordre	1 300	3 900	2 600	2 %
TOTAL	23 047	14 800	-8 247	-35,78 %

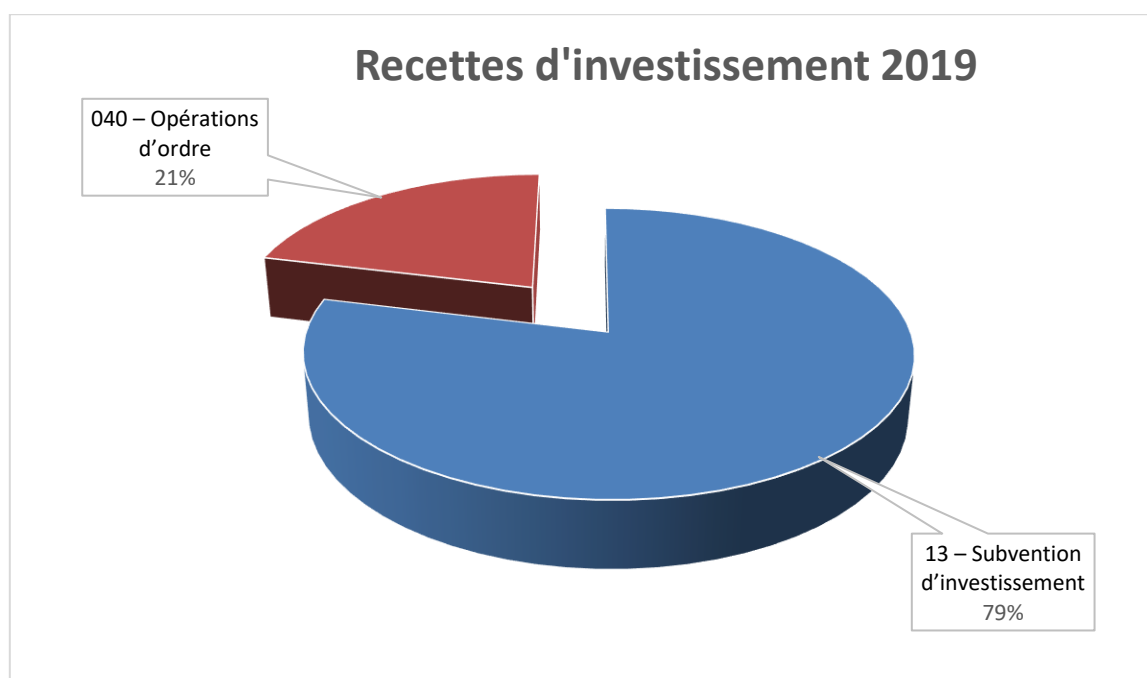


Au chapitre 21, une somme prévisionnelle est inscrite pour un montant total de 10 900 € concernant les principaux projets de l'année 2019 :

- Mobilier (tables et chaises) pour la salle du réfectoire

2.2 Recettes d'investissement

Chapitre	BP + DMs 2018 (pour mémoire)	BP 2019	Variation en €	Variation en %
10 – Dotations, fonds divers et réserves				
13 – Subventions d'investissement	19 992,64	9 700	- 10 292,64	-51,99 %
1318 – Subvention d'investissement autres				
024 – Produits des cessions d'immobilisations				
021 – Virement à la section fonctionnement	500		-500	
040 – Opérations d'ordre	2 000	5 100	3 100	1,55 %
001 – Excédent investissement reporté (résultat cumulé)	554,36	0	-554,36	
TOTAL	23 047	14 800	-8 247	-35,78 %



Au chapitre 13, la subvention de la Commune est estimée 9 700 € pour ce budget. En 2018, la commune a versé une subvention de 4 091,86 €.

Au chapitre 040, la somme de 5 100 € est notée pour les amortissements des immobilisations.